



Comment financer vos travaux par les Certificats d'Économies d'Énergie ?

La lettre des Certificats d'Économies d'Énergies - 4^{ème} trimestre 2014



Comment financer vos travaux ?

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie vous permet de financer de 3% à 40% du coût de vos travaux d'économies d'énergies.

[Liste des travaux éligibles](#)

(cliquez)

Pour calculer et comparer les primes versées, vous avez à disposition un comparateur des primes CEE :

- 1- Renseignez votre projet
- 2- Vous êtes rappelé sous 24h pour vérifier l'éligibilité du projet.
- 3- Vous recevez les offres de primes sous 24h.
- 4- La prime est versée à la fin des travaux

Calculer votre prime sur le site de l'ANCC

Exemple : une copropriété à Eragny sur Oise (95) finance l'isolation de la toiture et des façades

Une copropriété située à Eragny sur Oise a souhaité isoler sa toiture soit 450 m² de laine projetée, et ses murs pignon soit 520 m² de polystyrène graphité.

Les économies d'énergie après travaux sont évaluées à **2 467 000 kWh cumac**.

La fourchette des primes constatée varie de **6700 € à 8200 €** Le montant de la prime obtenue par la copropriété s'élève à : **6907 €**

La prime peut être obtenue grâce à la [plate-forme de l'ANCC](#).

Exemple : un propriétaire d'un logement individuel à Lille finance une isolation des mur et toiture

Un propriétaire situé à Lille a isolé 100m² de toiture et un mur sur 90m².

Les économies d'énergie après travaux sont évaluées à **469 000 kWh cumac**.

La fourchette des primes constatée varie de **930 € à 1500 €** Le montant de la prime obtenue par la copropriété s'élève à : **1480 €**

La prime peut être obtenue grâce à la [plate-forme de l'ANCC](#).



Comment financer vos travaux par les Certificats d'Économies d'Énergie ?

La lettre des Certificats d'Économies d'Énergies - 4^{ème} trimestre 2014

Formez vous aux
dispositif des CEE

Les dernières actualités sur les Certificats d'Économies d'Énergie

Formation à distance gratuite

(Durée : 30 min)

1- Comprendre les CEE

2- Comment obtenir les primes ?

3 - Utilisation de la plate-forme CEE

La 3^e période des CEE.... C'est pour bientôt

Une nouvelle période de collecte des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) va démarrer au 1^{er} janvier 2015. Elle durera 3 ans. L'administration a doublé le quota de CEE que devront réaliser les fournisseurs d'énergie. En parallèle, la valorisation de certaines opérations a été revue. Ainsi, les opérations d'isolations bénéficieront d'une meilleure valorisation en kWh cumac, alors que celles liées aux changements de chaudières baisseront. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de variations (liste non exhaustive) :

Inscription
(cliquez ici)

CONTACT
Alexandre Griffon
04 82 53 25 64

Equipements thermiques

Variation de la valorisation en kWh cumac

Chaudière à condensation individuelle	- 30% à - 40%
Chaudière à condensation collective	- 30%
Chaudière à basse température	Supprimée
Chaudière biomasse	- 40%
Pompe à chaleur air/eau	- 35%

Opérations d'isolation

Variation de la valorisation en kWh cumac

Isolation des combles - résidentiel	+ 20%
Isolation des murs - Résidentiel	+ 25%
Isolation plancher - Résidentiel	+ 30 %
Fenêtres	+ 30%

Quelles implications pour vous en 2015 ?

Toutes les opérations ayant débutées en 2014 et qui seront terminées avant le 31 décembre 2015 seront valorisées selon les modalités de la 2^e période. Celles démarrées en 2014 mais terminées après le 31 décembre 2015 seront calculées en accord avec les règles de la 3^e période.

Quant aux montants des primes que vous recevrez pour vos opérations, il est difficile de prédire si elles augmenteront ou baisseront car plusieurs



Comment financer vos travaux par les Certificats d'Economies d'Energie ?

La lettre des Certificats d'Economies d'Energies - 4^{ème} trimestre 2014

facteurs rentrent en jeu. La valorisation en kWh cumac va être revue à la hausse ou à la baisse pour certaines opérations (cf tableaux ci-dessus). On peut également penser que le doublement des quotas augmentera la concurrence entre les obligés. Les fournisseurs de gaz dont la principale source de CEE sont les chaudières devront notamment se tourner vers d'autres opérations pour atteindre leurs quotas.

Le simulateur est à votre disposition pour calculer vos primes. N'oubliez pas de faire votre demande sur la plate-forme AVANT la signature des devis sinon vous ne serez pas éligible à la prime.